

Juillet 2020

n°267

**Compte-rendu
de la réunion du
4 Juin 2020**

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjoint)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Damien GIANDOLINI
- Laurent CHIPIER
- Jean-Pierre POULAT
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

▪ **REVISION DES LOYERS**

Actuellement, la commune perçoit le loyer pour le logement au-dessus de l'école occupé par Mme GUILLAUMOND et elle paie un loyer pour le local voirie devant la mairie à M. Christian Guyot.

Ces deux loyers sont révisibles au 1^{er} juillet 2020 sur la base de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2020 soit + 0.92 %. Le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation à ces deux loyers.

De plus, depuis le 1^{er} juin 2020, la commune perçoit le loyer pour le logement situé 4 place de l'Eglise occupé par M. Jérémy JOURDAN. Pour cette année, le Conseil Municipal décide de ne pas réviser ce loyer.

▪ **TAUX D'IMPOSITION 2020**

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale prévue à l'article 16 de la loi de finances de 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019. De ce fait, **la part communale de la taxe d'habitation reste à 8,88%** ;

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 0,5% les taux des 2 autres taxes directes locales. En conséquence, la **part communale de la taxe foncière (bâti) sera désormais de 17,48 %** et celle de la **taxe foncière (non bâti) de 39,53 %**.

▪ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DEMOLITION DU BATIMENT « GRATALOUP »**

Le Conseil Municipal est informé qu'une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (D.S.I.L) du contrat de ruralité a été déposée pour financer une partie de la démolition du bâtiment « GRATALOUP ».

▪ **PRESENTATION DU DISPOSITIF 2S2C ET RECUTEMENT**

Le déconfinement se poursuit dans l'éducation nationale et de nouvelles mesures ont été mise en place à l'école depuis le 2 juin 2020. Certaines classes ne pouvant être accueillies au complet, des groupes « classes » ont été créés pour que tous les enfants puissent aller à l'école au moins 2 journées par semaine.

La commune a proposé, en lien avec l'Inspection académique, d'organiser un temps d'accueil pour les enfants qui ne seront pas en groupe « classe » afin qu'ils soient pris en charge par des animateurs sur les mêmes horaires que l'école. Ce temps est laissé au libre choix des parents et pris en charge par la mairie. Il s'agit de la mise en œuvre du dispositif « Sport- Santé - Culture et Civisme » (2S2C). Les enfants inscrits au 2S2C ne sont pas accueillis à la cantine et doivent apporter si nécessaire leur pique-nique.

Suite à ce dispositif, une convention entre la commune et la directrice académique est mise en place pour fixer les obligations propres de chacune des parties.

Pour mettre en place ce dispositif, il est nécessaire de procéder au recrutement de personnel pour pouvoir assurer l'accueil de ces enfants. Dans ce cadre, quatre personnes sont recrutées : Floriane VILLARD, Emma GREGOIRE, Lou GRANGE et Yann DUPEYRON.

▪ **Indemnités Maire et adjoints**

Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de M. le Maire au taux de 31% du montant de l'indice brut 1027 (échelle indiciaire de la fonction publique). Les adjoints sont au taux maximal.

▪ **Personnel Communal**

Le contrat de M. Stéphane MEYGRET arrive à terme le 30 juin 2020. Le Conseil Municipal décide de le renouveler jusqu'au 31 décembre 2020.

▪ **Commission**

Bruno GREGOIRE, Paul BONNIER et Thierry VACHON sont nommés délégués au Groupement des 4 Cantons.

▪ **Subvention**

Le local des employés est alimenté en électricité par le même compteur que l'Eglise et les salles paroissiales. La mairie décide de prendre à sa charge une partie des frais d'électricité. Une subvention d'un montant de 269,50€ est accordée à la paroisse.

Juillet 2020

n°267

**Compte-rendu
de la réunion du
2 Juillet 2020**

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjoint)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Damien GIANDOLINI
- Laurent CHIPIER
- Jean-Pierre POULAT
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

▪ DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune (art L 2121-29 du code général des collectivités territoriales - CGCT). Pour limiter les délibérations de principe, le conseil municipal a délégué au maire un certain nombre de ses pouvoirs pour la durée de son mandat :

- ❖ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 20 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- ❖ Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- ❖ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ❖ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

▪ TIRAGE AU SORT DES TROIS JURÉS D'ASSISES

La commune de Grammond a été tirée au sort parmi les communes du canton de Feurs pour désigner 3 personnes inscrites sur les listes électorales pour figurer sur la liste des jurés d'assises 2021. Ce tirage au sort désigne : Geneviève RELAVE (née GREGOIRE), Jean-Paul PUIPIER et Bernard THELISSON.

▪ LISTE DES PROPOSITIONS DE NOMS POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPÔTS

Suite à la demande de la direction générale des finances publiques, la commune va fournir une liste de 24 noms de personnes susceptibles de faire partie de la commission communale des impôts. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale car elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale.

Cette liste a été proposée et validée par le conseil municipal.

▪ AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL

En cas de nécessité, le conseil municipal autorise la commune à recruter des agents non titulaire pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité, au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels.

▪ VALIDATION DES TARIFS 2020/2021 DU SERVICE PERISCOLAIRE (GARDERIE/CANTINE)

Le conseil municipal valide les tarifs suivants pour la rentrée 2020/2021 :

Quotient familial	0 à 450	451 à 699	700 à 1000	> à 1000
Tarif repas	4,00 €			
Tarif repas (si inscription hors délai)	6,00 €			
Tarif 1/4 d'heure accueil périscolaire et TAP 7h20 à 8h20 et 15h45 à 18h30 + forfait temps méridien (2 x 1/4 d'heures)	0,27 €	0,37 €	0,48 €	0,58 €

▪ MISE EN PLACE DES DELEGUES POUR LES COMMISSIONS DE LA CCMDL

- Agriculture/ Forêt : Patrice CARTERON (titulaire)
- Assainissement/Rivières : Thierry VACHON (titulaire) et Paul BONNIER (suppléant)
- Culture : Lucia POINT (titulaire) et Sandra PADEL (suppléant)
- Economie : Catherine GANDIN (titulaire) et Gilles THELISSON (suppléant)
- Finances/Commande publique : Patrice CARTERON (titulaire)
- Gestion des déchets : Cyril VILLARD (titulaire) et Laurent CHIPIER (suppléant)
- Petite enfance/ Enfance/Jeunesse : Sandra PADEL (titulaire) et Murielle BEYNEL (suppléante)
- Ressources Humaines : Catherine GANDIN (titulaire)
- Solidarités : Lucia POINT (titulaire) et Murielle BEYNEL (suppléante)
- Tourisme et Loisirs : Bruno GREGOIRE (titulaire) et Lucia POINT (suppléante)
- Transition Energétique : Gilles THELISSON Gilles (titulaire) et Sandra PADEL (suppléante)
- Urbanisme/Habitat /Transport : Joël SEON (titulaire) et Lucia POINT (suppléante)
- Voirie : Cyril VILLARD (titulaire) et Xavier GRANJON (suppléant)

▪ COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

La commission « eau voirie » s'est réunie le 10 Juin 2020 pour présenter les dossiers en cours (voirie du lotissement du stade, enrobés à froid sur la route du Marconnet...) et étudier les différents projets (règlement pour l'eau, réflexion route départementale...).

La commission « Bâtiment Urbanisme Transition Energétique » s'est réunie le 17 Juin 2020 ainsi que le 16 Juillet 2020 pour présenter les dossiers en cours (réfection de l'ancienne cantine, entretien des bâtiments, mise aux normes d'accessibilité des bâtiments..) et étudier les différents projets (avenir du bâtiment GRATALOUP, points sur les différents contrats de maintenance...).

La commission « Animation de l'environnement » s'est réunie le 22 Juin 2020. Les sujets abordés sont divers : fleurissement, illuminations, marché... Il a été décidé qu'un référent serait désigné pour chaque association. Celles-ci auront la possibilité de se présenter lors des prochains conseils municipaux :

- AFPC : Cyril VILLARD
- EPI : Gilles THELISSON
- FAMILLES RURALES : Lucia POINT
- BIBLIOTHEQUE : Murielle BEYNEL
- SOU DES ECOLES : Murielle BEYNEL
- FNACA : Bruno GREGOIRE
- ACCA CHASSE : Thierry VACHON
- CEDO : Paul BONNIER
- TOURISME ET LOISIRS : Paul BONNIER
- AMICALE DES POMPIERS : Cyril VILLARD
- CLUB DE L'AMITIE : Bruno GREGOIRE

La commission « Ecole Cantine Jeunesse » s'est réunie le 23 Juin 2020 pour aborder de différents sujets : dernier conseil d'école, effectifs, prochaine rentrée scolaire et avenir de l'école, organisation en période covid-19, périscolaire...

▪ QUESTIONS DIVERSES

Indemnisation frais de déplacement des élus :

Monsieur le Maire propose que les conseillers soient indemnisés pour leur frais de déplacement quand ils se rendent aux réunions de leur domaine de compétence avec leur véhicule personnel. Les membres du conseil valident cette proposition.

Juillet 2020

n°267

Informations diverses

✓ Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **Août 2004**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ Fermeture du secrétariat de mairie et de l'agence postale :

- ❖ Le *secrétariat de mairie* sera fermé du **5 au 19 août 2020** inclus.
- ❖ L'*agence postale* sera fermée du **27 Juillet 2020 au 15 août 2020** inclus.

✓ Stationnement au village:

Le stationnement n'a pas lieu d'être sur la voie de circulation ou en dehors d'emplacements prévus à cet effet à partir de la caserne des pompiers jusqu'à la mairie.



C'est pourquoi, pour la sécurité de tous, merci de bien vouloir stationner vos véhicules devant l'école ou sur l'ancien stade.

✓ Inscription Lycée « Jean Monnet » Saint Symphorien sur Coise :

Veuillez trouver ci-dessous un lien pour accéder à une vidéo d'information. Il s'agit de faire connaître l'établissement mais surtout de permettre aux élèves qui n'ont pas encore d'affectation ou de solution pour la rentrée de septembre de disposer de cette information.

<https://youtu.be/NCK6pUFxh4U>

✓ Opération : J'adopte une poule et je m'engage pour le zéro déchet organique dans mes sacs noirs :

La commune a décidé de lancer une opération « j'adopte une poule » au début de l'automne dans le but de réduire les ordures ménagères. Chaque foyer de Grammond pourra acquérir 2 poules au prix de 2 euros. Vous souhaitez participer ? Prévenez dès à présent la mairie et prévoyez votre poulailler ! Ensuite, il faudra remplir la charte d'engagement à demander et à rendre en mairie accompagnée de votre règlement.

✓ Offres d'emplois :

La commune recrute un **agent technique polyvalent** à temps complet pour septembre et octobre pour assurer l'entretien des bâtiments communaux, des abords de la collectivité, des voiries et des espaces verts, pour suivre les divers chantiers et assurer la surveillance des réseaux d'eau et d'assainissement.

Profil demandé :

- Autonomie, discrétion et rigueur.
- Sociabilité, bonne capacité relationnelle pour travail en équipe.
- Capacité à conduire des engins (tracteur, tondeuse).
- Disponibilité.
- Permis B obligatoire, permis C souhaité.

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire -111 rue du Forez 42140 GRAMMOND ou sur :
mairie@grammond.fr avant le **24 août 2020**.

La commune recherche une personne pour effectuer le remplacement de **la directrice de l'accueil périscolaire, du centre de loisirs et du pôle jeunes** à temps complet. Cet agent assure la direction et l'animation de l'accueil périscolaire, du pôle jeunes ainsi que du centre de loisirs de Grammond.

Dans ce cadre, cette personne assure :

- la gestion pédagogique ;
- la gestion administrative et financière ;
- la surveillance et l'animation des enfants et des jeunes pendant le temps périscolaire (garderie et cantine), le centre de loisirs et le pôle jeunes.

Profil demandé :

Titulaire du BAFD, BPJEPS ou équivalent

Permis B + véhicule

Expérience dans l'encadrement des 3-16 ans et dans l'encadrement d'équipe souhaitée

Capacités relationnelles, rédactionnelles et bureautiques (Word/Excel)

Le poste est à pouvoir à compter du 19 octobre 2020.

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire -111 rue du Forez 42140 GRAMMOND ou sur :

mairie@grammond.fr avant le **14 septembre 2020**.

✓ Demi-décades classes en 5:

Les demi-décades des classes en 5 se dérouleront le samedi 19 septembre 2020 à partir de 12h à la salle d'œuvre, si vous êtes concerné et n'avez pas encore été contacté, vous pouvez nous joindre aux numéros suivants : Quentin RELAVE 06 59 93 12 72 ou Thomas DESFARGES 06 37 89 07 02 ou Marine PONCET 06 68 48 45 45.

✓ Permanences Ma commune Ma Santé :

« Ma Commune Ma Santé » : Dispositif national de mutuelle santé qui s'adresse aux administrés des communes partenaires et qui propose aux habitants des communes partenaires une quinzaine de contrats de complémentaire santé négociés au niveau national.

Sont visées prioritairement les personnes n'ayant pas de mutuelle d'entreprise : retraités, demandeurs d'emploi, travailleurs non-salariés, fonctionnaires... L'offre s'adresse à tout le monde sans questionnaire de santé ni limite d'âge.

Les habitants des communes partenaires peuvent être reçus en rendez-vous individuel gratuit.

Il s'agit d'un rendez-vous conseil de 30 mn : le conseiller étudie vos besoins; il peut être à même de vous proposer une complémentaire plus avantageuse. Pour que des comparaisons puissent être faites, pensez à amener lors du rendez-vous le tableau de garantie de votre mutuelle actuelle, ainsi que son coût. Amenez également votre carte vitale, votre carte d'identité et un RIB.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur l'une ou l'autre des permanences suivantes :

- Mardi 8 septembre de 14h à 17h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Jeudi 10 septembre de 9h à 12h à Chevrières (mairie)
- Lundi 21 septembre de 14h à 17h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Lundi 28 septembre de 14h à 17h à Aveize (mairie)
- Jeudi 1^{er} octobre de 9h à 12h à St-Symphorien (mairie)
- Lundi 5 octobre de 9h à 12h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Lundi 12 octobre de 14h à 17h à St-Symphorien (mairie)
- Mardi 13 octobre de 9h à 12 à St-Martin-en-Haut (mairie)

Le dispositif Ma Commune Ma Santé propose également des solutions pour les personnes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (anciennement CMU et ACS) mais ces contrats ne pourront pas être proposés lors des permanences. Pour pouvoir y accéder il faut impérativement passer par la plateforme de l'association ACTIOM (appel non surtaxé au 05 64 10 00 48).

